

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 22 mai 2023**

**Délibération n° CP-2023-2395**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à Escalé création, coopérative d'activités et d'emploi, et aux ateliers Amasco - Jouer et apprendre pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) du 26 juin au 1er septembre 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**Rapporteur** : Monsieur Renaud Payre

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

**Présents** : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

**Commission permanente du 22 mai 2023****Délibération n° CP-2023-2395**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Bron - Caluire-et-Cuire - Décines-Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines-sur-Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville-sur-Saône - Oullins - Pierre-Bénite - Rillieux-la-Pape - Saint-Fons - Saint-Genis-Laval - Saint-Priest - Vaulx-en-Velin - Vénissieux - Villeurbanne

Objet : Contrat de ville métropolitain - Attribution de subventions à Escale création, coopérative d'activités et d'emploi, et aux ateliers Amasco - Jouer et apprendre pour la mise en place d'actions à destination des publics des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) et des quartiers en veille active (QVA) du 26 juin au 1er septembre 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Pour la 4<sup>ème</sup> année, la Métropole de Lyon apporte un soutien financier à des associations et structures pour la mise en place d'activités pendant l'été 2023 dans les QPV et les QVA. L'objectif est de faire émerger un plan d'ensemble d'animations d'été dans ces quartiers pour les jeunes et les adultes afin de renforcer les liens sociaux.

La Métropole souhaite ainsi soutenir 2 projets : d'une part, le projet Les jeunes s'engagent sur leur quartier, porté par Escale création et, d'autre part, le projet Des vacances où tous les enfants apprennent en s'amusant/Des vacances ludiques et éducatives, porté par les ateliers Amasco - Jouer et apprendre.

**II - Objectifs****1° - Escale création - Les jeunes s'engagent sur leur quartier**

Ce projet, porté par la coopérative d'activités et d'emploi Escale création, acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), propose à 40 jeunes de 16 à 18 ans de 3 territoires en politique de la ville d'expérimenter pendant l'été, dans le cadre d'une coopérative Jeunesse services, l'élaboration de A à Z d'une véritable activité économique et sociale à partir d'un diagnostic de besoins de ces territoires et de leurs habitants (aide aux personnes âgées, nettoyage espaces verts, etc.).

Durant la période estivale, des jeunes vont être sélectionnés pour former 3 groupes sur les territoires de Saint-Fons, Vénissieux et Lyon 8ème, afin de s'engager dans leurs quartiers en proposant une offre de service au territoire leur permettant d'expérimenter leur entreprise collective.

Ils vont définir ensemble, avec l'appui de 2 animateurs ou animatrices par territoire, les services qu'ils souhaitent proposer, le nom de leur projet d'été et leur organisation collective.

Pour les jeunes, la participation à ce projet doit favoriser la prise de responsabilité individuelle et collective, le pouvoir d'agir et cela leur permet de vivre une expérience professionnelle unique, tout en envisageant une rémunération.

C'est également l'occasion, pour ces jeunes, de créer des dynamiques collectives sur les quartiers et d'agrémenter l'été de temps conviviaux.

Ce projet enrichit et complète les actions d'animations mises en œuvre pendant l'été en mobilisant des jeunes sur une action d'engagement valorisante et utile pour le territoire.

## **2° - Ateliers Amasco - Jouer et apprendre - Des vacances où tous les enfants apprennent en s'amusant/Des vacances ludiques et éducatives**

Ce projet, porté par les ateliers Amasco, propose de développer le goût d'apprendre, les savoir-être et la confiance en soi des enfants issus des quartiers populaires, afin de lutter contre les inégalités socio-éducatives et pour que chacun puisse avoir les mêmes opportunités de réussite.

Les vacances scolaires sont un temps de la vie de l'enfant où les inégalités se creusent massivement. Cette période est donc un temps propice pour remobiliser les enfants dans la durée. Des stages d'une semaine sont proposés aux enfants de 6 à 12 ans, usant d'une pédagogie active, par le jeu et par les projets, particulièrement pertinente sur ce temps extra-scolaire, pour que les enfants se rendent compte qu'apprendre peut être un plaisir.

Ces semaines d'ateliers sont encadrées par des professionnels expérimentés et débutants de l'éducation (enseignants, étudiants de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation -INSPE-, etc.) et de l'animation (animateurs périscolaires, etc.), qui développent de nouvelles compétences pour stimuler le goût d'apprendre des enfants, facilement remobilisables dans leur milieu professionnel (école, centre de loisirs, etc.).

L'implantation et le fonctionnement des ateliers les rendent accessibles à tous, y compris les enfants à besoins éducatifs particuliers (troubles de l'apprentissage, troubles autistiques, troubles de l'attention, etc.). L'association contribue ainsi activement à l'égalité des chances et à la prévention contre le décrochage scolaire.

Ces ateliers seront proposés dans les communes de Caluire-et-Cuire, Givors, Lyon, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Vénissieux et Villeurbanne.

### **III - Plan de financement**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 24 000 € TTC nets de taxe pour Escale création :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
achats	22 000	État	19 500
services extérieurs	2 400	Métropole	24 000
autres services extérieurs	10 100	Communes	17 000
charges de personnels	55 500	Europe	29 500
<b>Total</b>	<b>90 000</b>	<b>Total</b>	<b>90 000</b>

Il est proposé d'attribuer une subvention de 24 060 € TTC nets de taxe aux ateliers Amasco - Jouer et apprendre :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
achats	2 700	produits de tarification	7 200
services extérieurs	5 400	Caisse d'allocations familiales (CAF)	4 920
autres services extérieurs	4 500	subventions publiques	55 060
		<i>dont Métropole</i>	24 060
charges de personnels	86 580	aides privées	32 000
<b>Total</b>	<b>99 180</b>	<b>Total</b>	<b>99 180</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement, d'un montant total de 48 060 €, pour le financement de 2 actions de l'été 2023 dans les QPV/QVA, selon la répartition suivante :

- d'un montant de 24 000 € au profit d'Escale création,
- d'un montant de 24 060 € au profit des ateliers Amasco - Jouer et apprendre,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et Escale création, coopérative d'activités et d'emploi et les ateliers Amasco - Jouer et apprendre définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 48 060 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P17O5777.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 23 mai 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-303497-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
---